

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

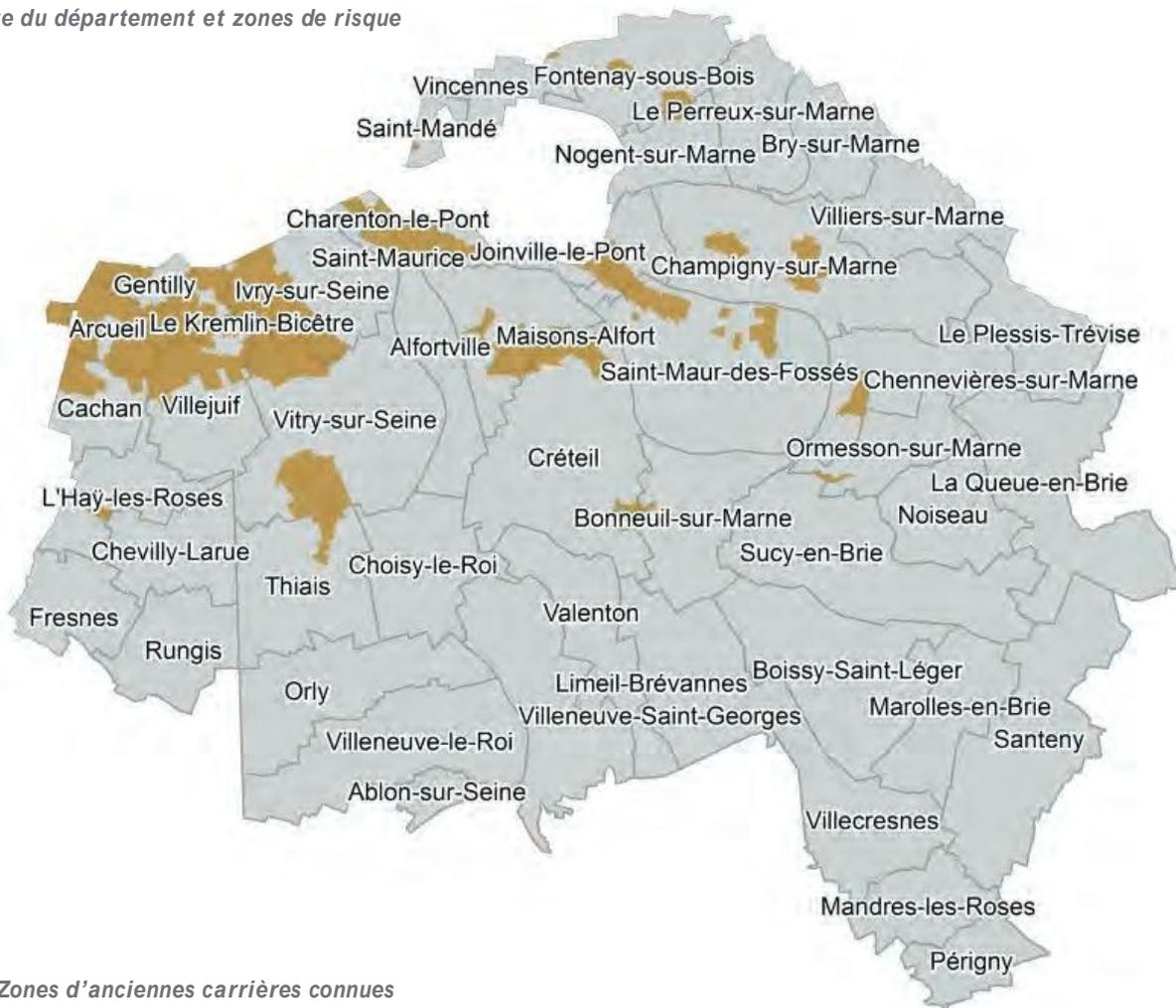
L'Inspection générale des Carrières est un service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES DU VAL-DE-MARNE

Le département du Val-de-Marne a été le siège au cours des siècles d'une intense activité d'extraction de divers matériaux en carrière souterraine ou à ciel ouvert : d'anciennes carrières de calcaire, gypse, travertin de Brie, glaise et d'anciennes sablières parsèment le territoire du département.

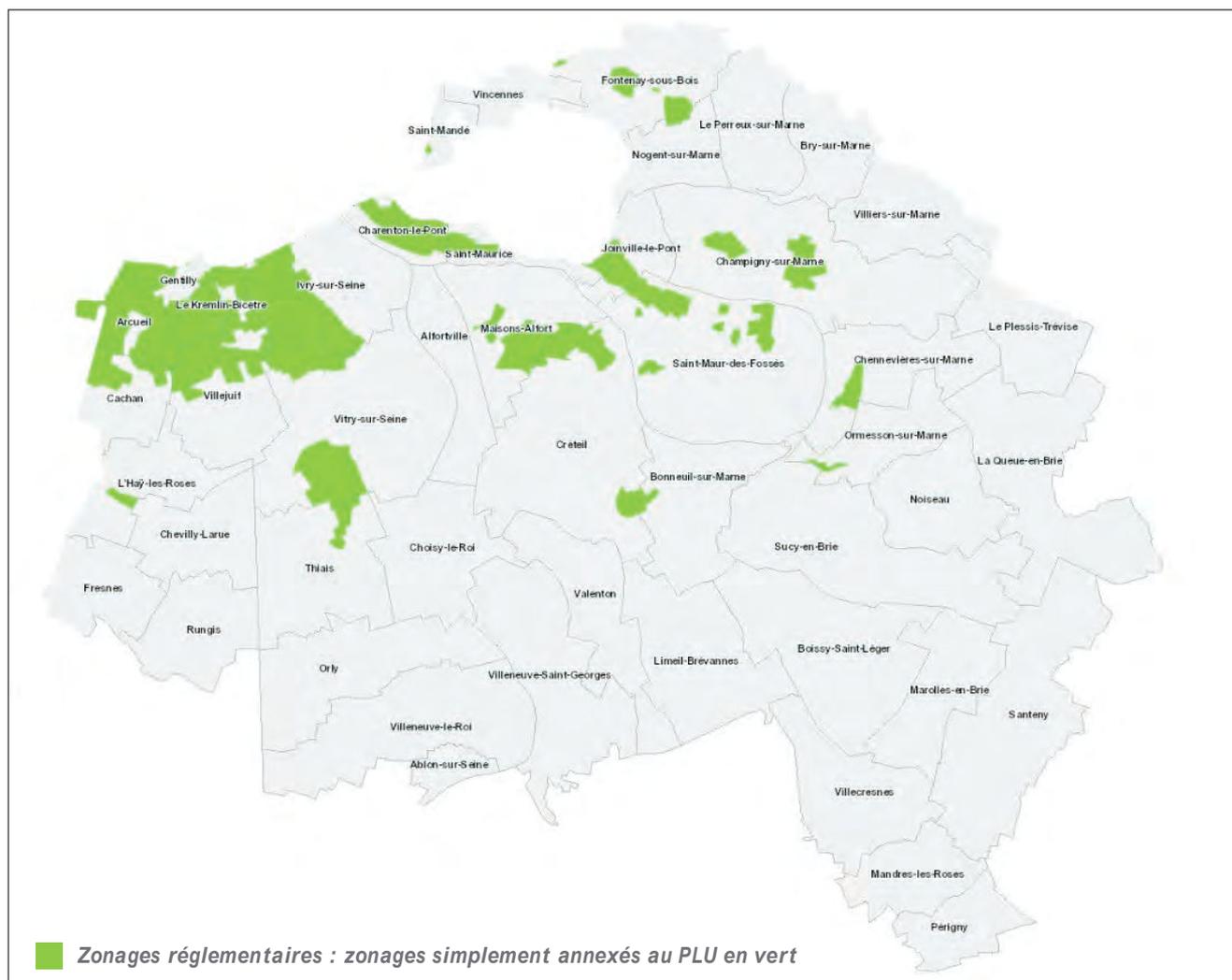
La lente et inéluctable dégradation de ces cavités et des remblais de carrière peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Ils constituent donc un risque pour les biens et les personnes.

Carte du département et zones de risque



AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux pris sur les communes du département du Val-de-Marne prévoient la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.



Aucune commune du Val-de-Marne concerné par le risque carrière n'a aujourd'hui de Plan de Prévention des Risques (PPR), soit directement approuvé, soit en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme. En leur absence, l'IGC est consultée au titre des arrêtés inter-préfectoraux du 26 janvier 1966 et du 25 avril 1967.

En 2019, l'IGC a ainsi transmis 431 avis aux services instructeurs des communes du département.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir ses informations à jour, l'IGC dispose de contrôleurs réglementaires affectés au suivi des chantiers et exige la transmission du dossier des ouvrages exécutés à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 44 chantiers et émis 26 récépissés de travaux en carrière pour l'ensemble du département du Val-de-Marne.**

INSPECTION DES ANCIENNES GALERIES DE CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public communal et départemental. Ainsi, l'IGC a réalisé **3 visites** sous le Val-de-Marne en 2019.

En 2019, l'IGC a également participé à des réunions consacrées aux futures lignes de métro, lignes 14 et 15 notamment. En plus de nombreux échanges d'informations entre l'IGC et la Société du Grand Paris, l'IGC a fait visiter plusieurs carrières sous les projets de stations et de tunnels.

EXPERTISE EN CAS D'INCIDENT

L'IGC s'est rendu à plusieurs reprises dans le Val-de-Marne à la suite de signalements de désordres, **11 incidents** liés au sous-sol sur le département lui ayant été signalés au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le Service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).

RENSEIGNEMENT DES USAGERS ET SUIVIS DE DOSSIERS

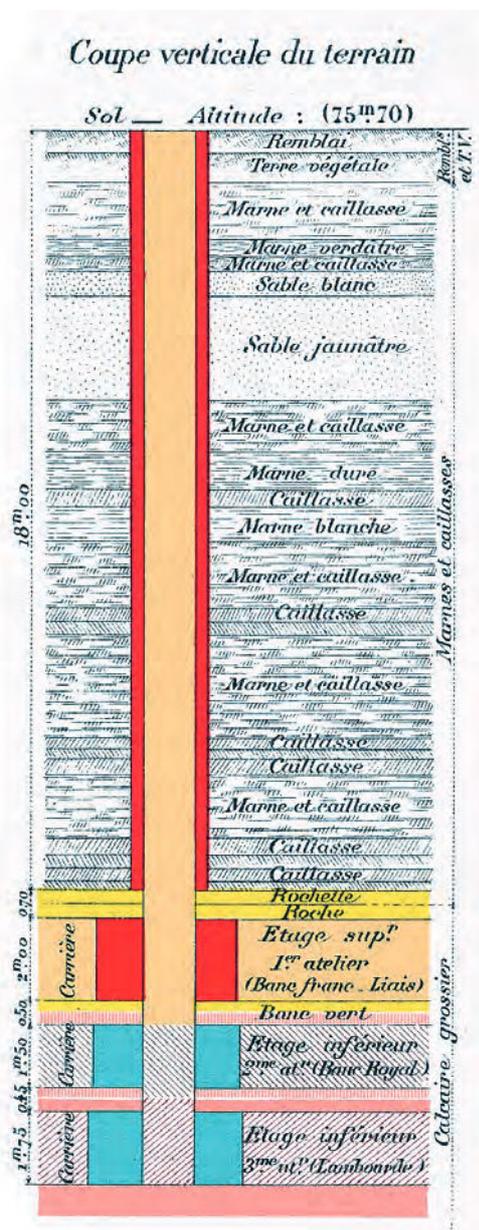
Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, L'IGC a traité 11 519 demandes de renseignements pour les communes du Val-de-Marne avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu 776 usagers pour le département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

En 2019, l'IGC a abouti à un « Porter à connaissance » de l'aléa carrière pour les communes du Val de Bièvre.



VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service
Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement
Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident
Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr)
ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

COMMUNE D'ARCUEIL

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À ARCUEIL

Le paysage de la commune d'Arcueil est structuré par la Vallée de la Bièvre, qui entaille le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires. Ainsi le **Calcaire Grossier**, daté de l'âge Lutétien (environ 45 Ma), a été extrait sur environ 122 ha, parfois sur plusieurs niveaux pouvant être par endroit superposés ou réunis, avec des hauteurs de galeries pouvant atteindre 3m. Ces cavités souterraines partiellement remblayées peuvent s'effondrer localement, donnant naissance à de dangereux fontis dont l'ampleur varie selon les caractéristiques du terrain.

Les exploitations à ciel ouvert remblayées de Calcaire Grossier, mais également d'**argile**, couvrent environ 115 ha, et sont situées en fond de vallée et au bas des versants. Les propriétés médiocres des remblais de comblement de ces fosses les rendent sujettes à des tassements, notamment sous l'effet de circulations d'eau.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

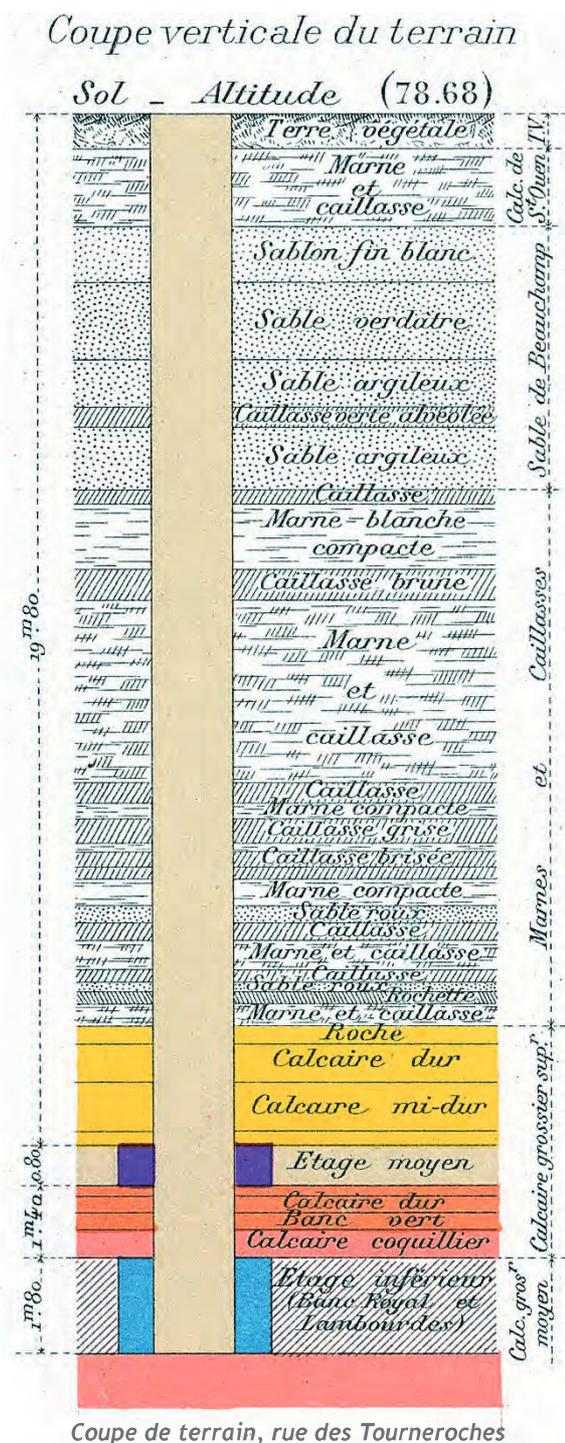
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Aucune visite n'a été réalisée à Arcueil en 2019. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol à Arcueil en 2019.

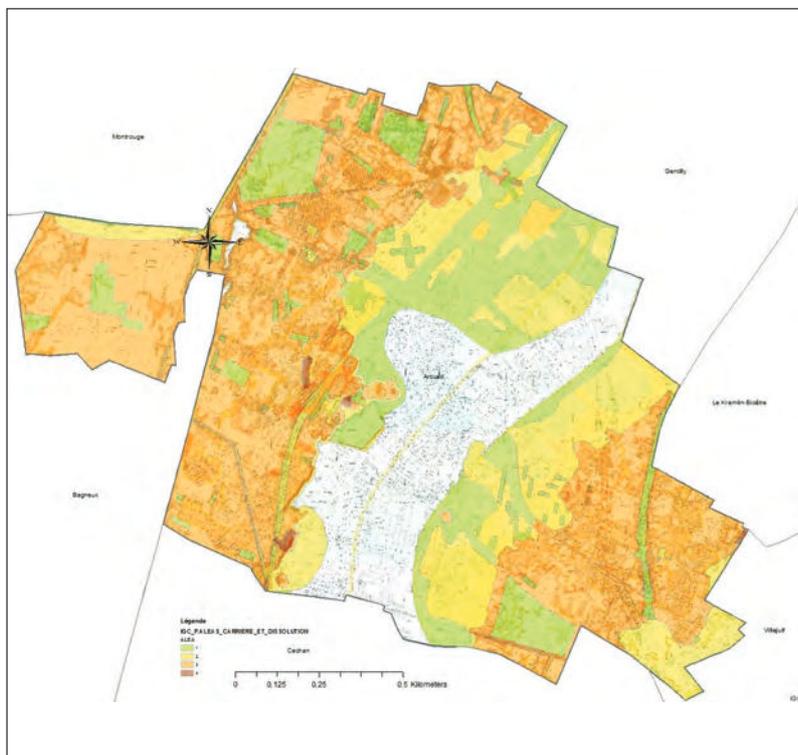
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



GRAND PARIS EXPRESS

La Société du Grand Paris et l'IGC échangent régulièrement des informations afin d'améliorer la connaissance des carrières sur le tracé des futures lignes. L'IGC accompagne des représentants des entreprises en carrière dans les parties visitables et discute les méthodologies de mise en sécurité des cavités.

**URBANISME**

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 53 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 10 chantiers et émis 7 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 236 demandes de renseignements pour la commune d'Arcueil dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC**Chef de service**

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À BONNEUIL-SUR-MARNE

La commune de Bonneuil-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Ludien (environ 35 millions d'années), qui comportent notamment du **gypse**. À Bonneuil, il été extrait sur une superficie d'environ 1,6 ha, à l'Ouest de la commune, dans la continuité des carrières présentes à Créteil. Cette exploitation présente des galeries de 2 à 4 mètres de hauteur, à une profondeur pouvant atteindre 37 mètres.

Les **alluvions anciennes** ont également été exploitées à ciel ouvert dans des sablières, qui ont par la suite été remblayées par des matériaux de qualité généralement médiocre sur une épaisseur pouvant atteindre 10 mètres.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

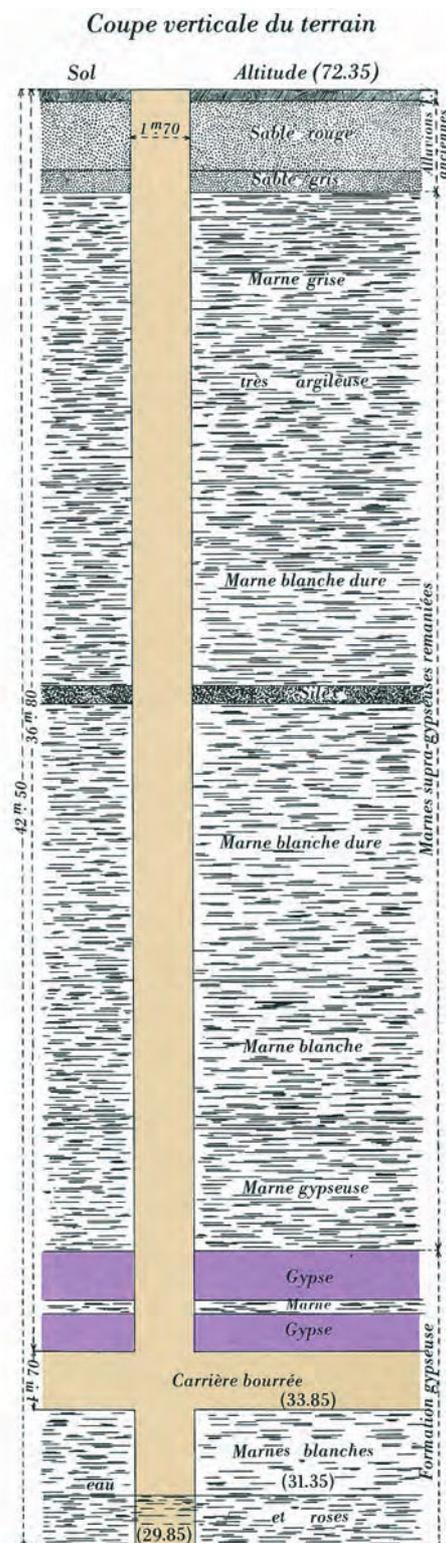
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. A Bonneuil-sur-Marne, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, rue Juliette Savar



URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 7 avis des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

■ Périimètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 46 demandes de renseignements pour la commune de Bonneuil-sur-Marne dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours. Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

COMMUNE DE CACHAN

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CACHAN

Le paysage de la commune de Cachan est structuré par la Vallée de la Bièvre, qui entaille le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques datant de l'ère tertiaire. Ainsi les trois niveaux caractéristiques du **Calcaire Grossier**, daté du Lutétien (environ 45 millions d'années), ont été exploités sur environ 32 ha, dans la moitié nord de la commune, sur les parties hautes des versants (Nord-ouest et extrême Nord-Est).

Les anciennes carrières ont laissé des vides dont la hauteur peut atteindre 4,20 mètres dans le cas d'exploitations sur plusieurs étages réunis (rue de la Citadelle). Le recouvrement varie en fonction de la topographie, oscillant entre 7,50 mètres et plus de 35 mètres (Boulevard de la Vanne). L'effondrement localisé de ces cavités peut aboutir à la venue à jour de fontis, constituant une menace pour la sécurité des personnes et des biens.

Des carrières à ciel ouvert existaient également, mais leur emprise est nettement moindre (3,2 ha). Les remblais qui comblent les fosses d'extraction sont généralement de mauvaise qualité, et imposent la mise en place de fondations spéciales. Ils peuvent par ailleurs s'affaisser sous l'action d'une circulation d'eau.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

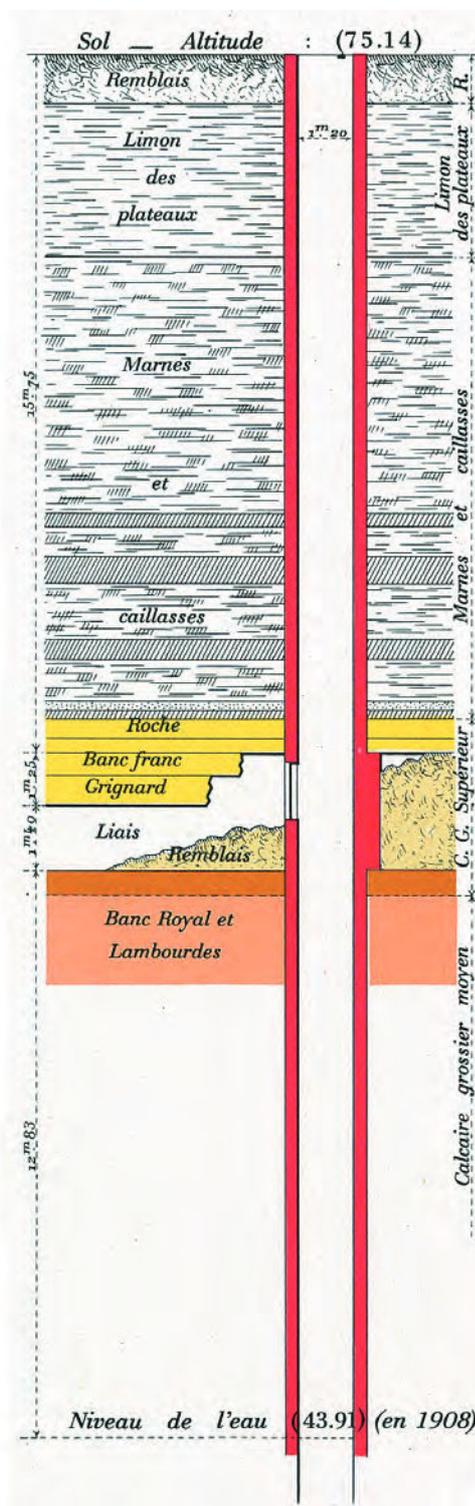
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. En particulier, trois visites de carrières sont réalisables à la demande de la commune ou des particuliers à Cachan. L'IGC a réalisé **une visite** à Cachan en 2019. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

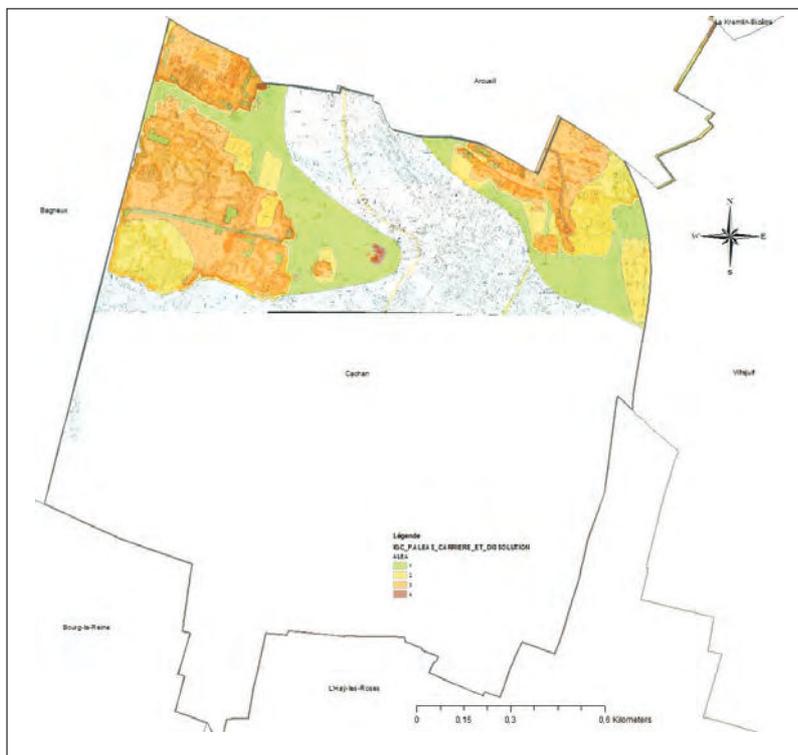
L'IGC est intervenue sur **un incident** lié au sous-sol à Cachan en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, rue de Jardins



URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 18 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, l'IGC a pu ainsi contrôler 2 chantiers et émis 2 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle. **En 2019, l'IGC a traité 333 demandes de renseignements pour la commune de Cachan dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projets. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHAMPIGNY-SUR-MARNE

La commune de Champigny-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau de Brie permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires. Ainsi, à l'Ouest de la commune, le **Calcaire Grossier**, daté du Lutétien (environ 45 Ma), a été extrait sur environ 40 ha dans des carrières à ciel ouvert et sur environ 2,1 ha dans des carrières souterraines. Ces dernières sont peu profondes (6 à 10 mètres de profondeur) pour des hauteurs de galeries comprises entre 1,3 et 2,7 mètres.

Sur la partie haute de la commune, les horizons géologiques plus récents des **travertins de Brie** et du **calcaire de Champigny** ont également été exploités à ciel ouvert et en souterrain. Les contours de ces anciennes carrières sont mal connus. Elles demeurent peu profondes pour des hauteurs de vides pouvant atteindre 4m.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune en 2019.

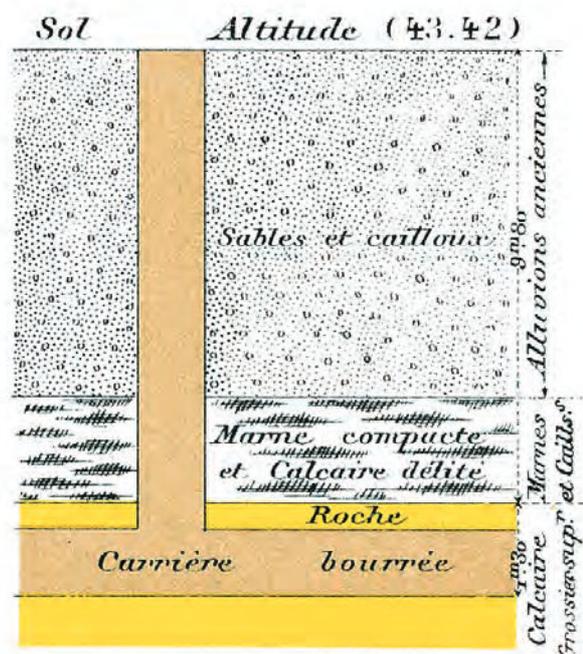
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Champigny-sur-Marne, **il n'y a pas eu de visite réalisée en 2019**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

Coupe verticale du terrain



Coupe de terrain, boulevard Aristide Briand

GRAND PARIS EXPRESS

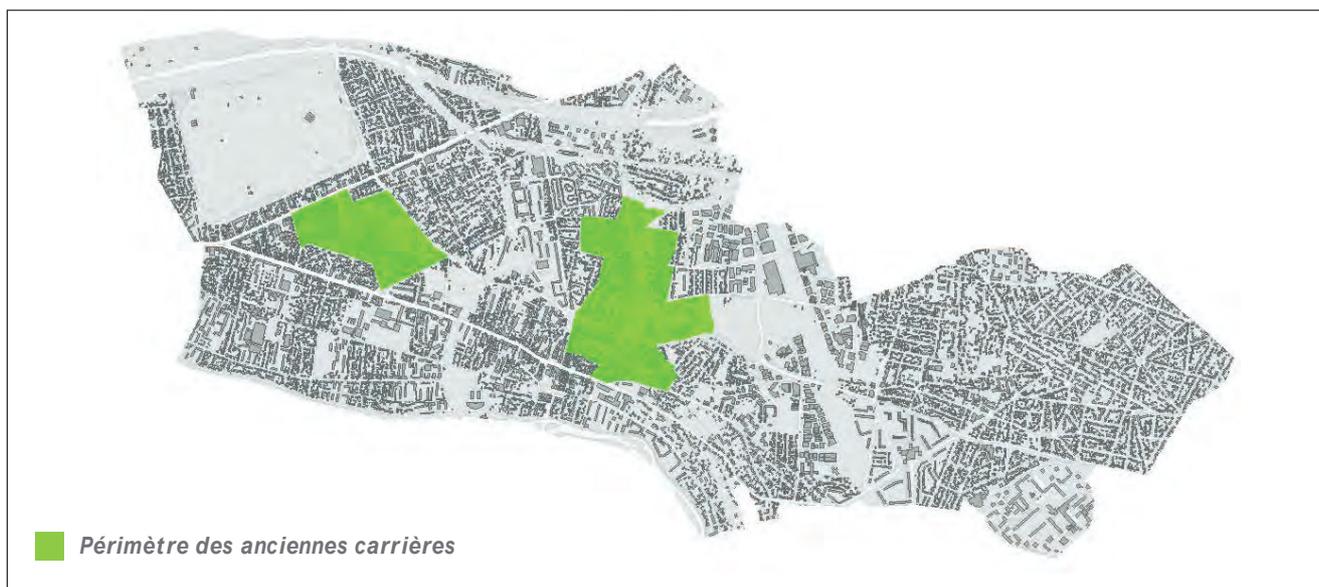
La Société du Grand Paris et l'IGC échangent régulièrement des informations afin d'améliorer la connaissance des carrières sur le tracé des futures lignes. L'IGC accompagne des représentants des entreprises en carrière dans les parties visitables et discute les méthodologies de mise en sécurité des cavités.

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 13 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons émis 2 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

**RENSEIGNEMENT DES USAGERS**

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 790 demandes de renseignements pour la commune de Champigny-sur-Marne dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC**Chef de service**

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHARENTON-LE-PONT

La commune de Charenton-le-Pont est située sur le versant Nord de la vallée de la Marne qui a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

Les trois niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités à Charenton, principalement sur un seul niveau de grande hauteur, partiellement remblayé, à une profondeur pouvant atteindre 22m. On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert sur le territoire de la commune, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités, qui concernent plus de la moitié du territoire de la commune, peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

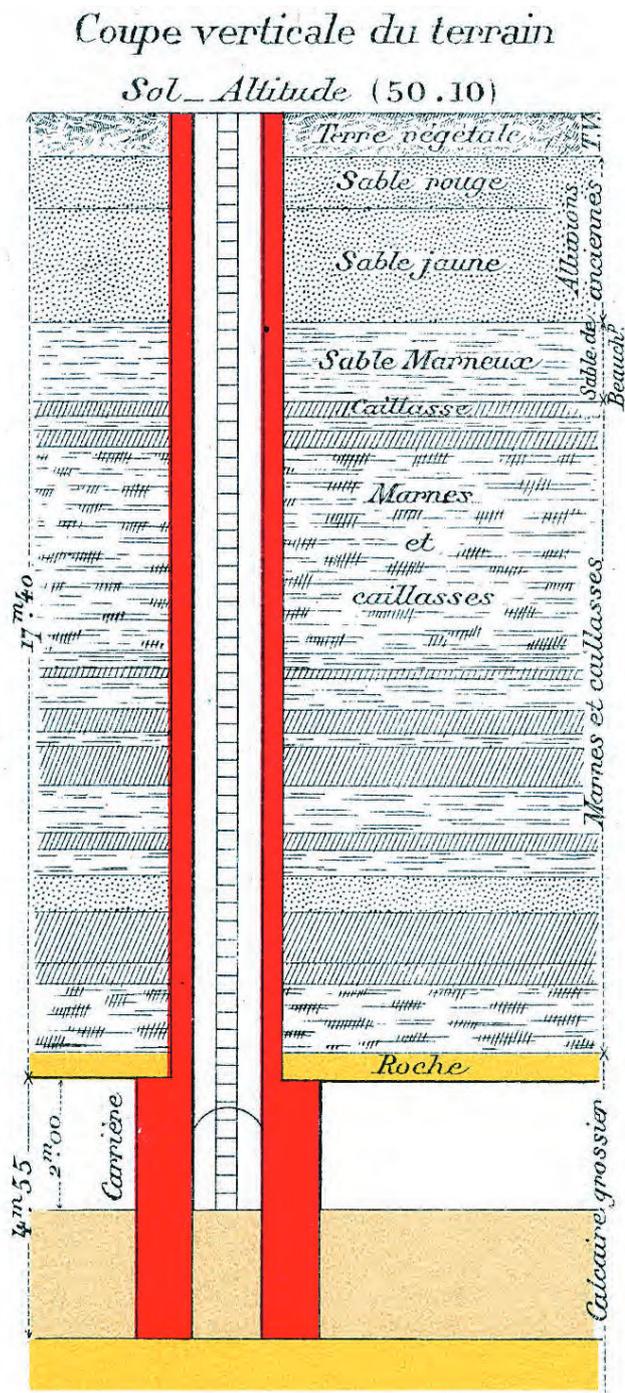
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. A Charenton-le-Pont, l'IGC n'a pas réalisé de visite en 2019. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).





URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2019, l'IGC a ainsi émis 50 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 4 chantiers et émis 4 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

■ Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 274 demandes de renseignements pour la commune de Charenton-le-Pont dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

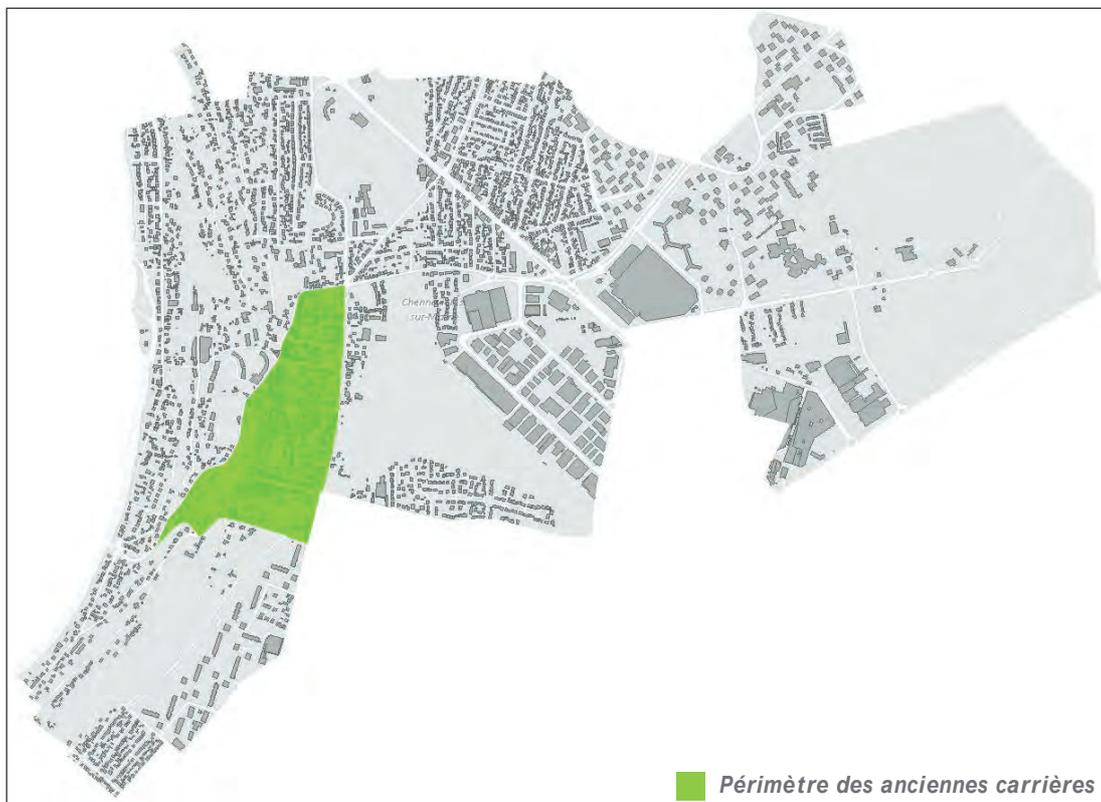
Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

La commune de Chennevières-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau de Brie permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires, notamment des travertins de Brie, exploités pour l'empierrement. Les anciennes carrières de **travertins de Brie** sont mal connues, elles se présentent bien souvent comme des caves profondes, soit des galeries de 2 mètres de hauteur, à une profondeur de 4 à 5m, plus ou moins reliées entre elles. Leur extension demeure très mal connue.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 2 avis sur un projet transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 176 demandes de renseignements pour la commune de Chennevières-sur-Marne dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. A Chennevières-sur-Marne, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CRETEIL

La commune de Créteil est située à la confluence des vallées de la Marne et de la Seine. Ces vallées ont entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

À Créteil, les anciennes carrières de calcaire se situent au nord du territoire, et se poursuivent à Maisons-Alfort. Les trois niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités, à ciel ouvert ou en souterrain. Les anciennes carrières souterraines peuvent présenter des étages superposés voire un seul étage de grande hauteur. Les hauteurs de galeries sont donc très variables, de 85 centimètres à 3 mètres sous une profondeur de 7 à 14 mètres. Ces vides d'exploitation n'ont pas toujours été remblayés.

Au sud de la commune, le **gypse** (pierre à plâtre) a été exploité sur environ 5 ha. Les galeries constituant d'exploitation se trouvent entre 36 et 39 mètres de profondeur, pour 1,7 mètre de hauteur environ. La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Créteil, un seul réseau de galeries est visitable et fait l'objet d'inspections périodiques, avec un accès via le domaine privé. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

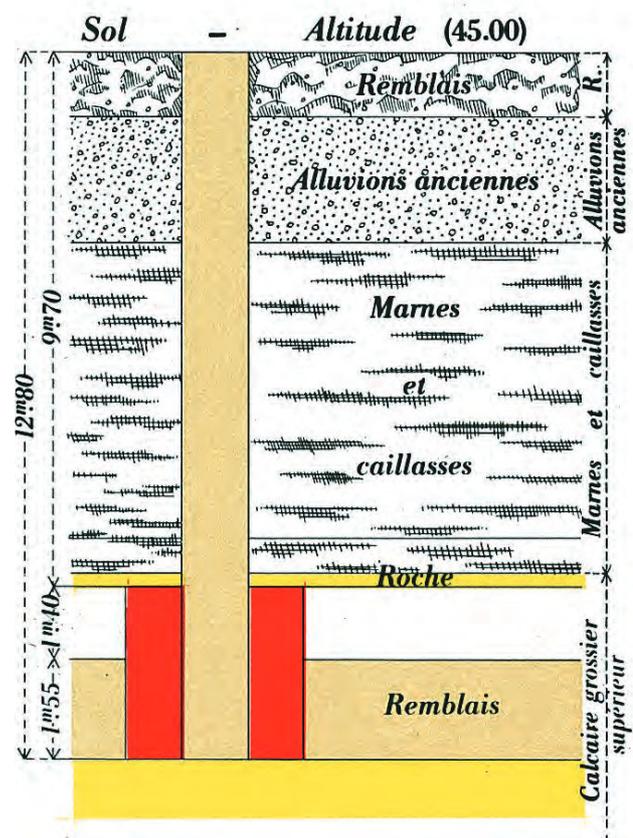
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).

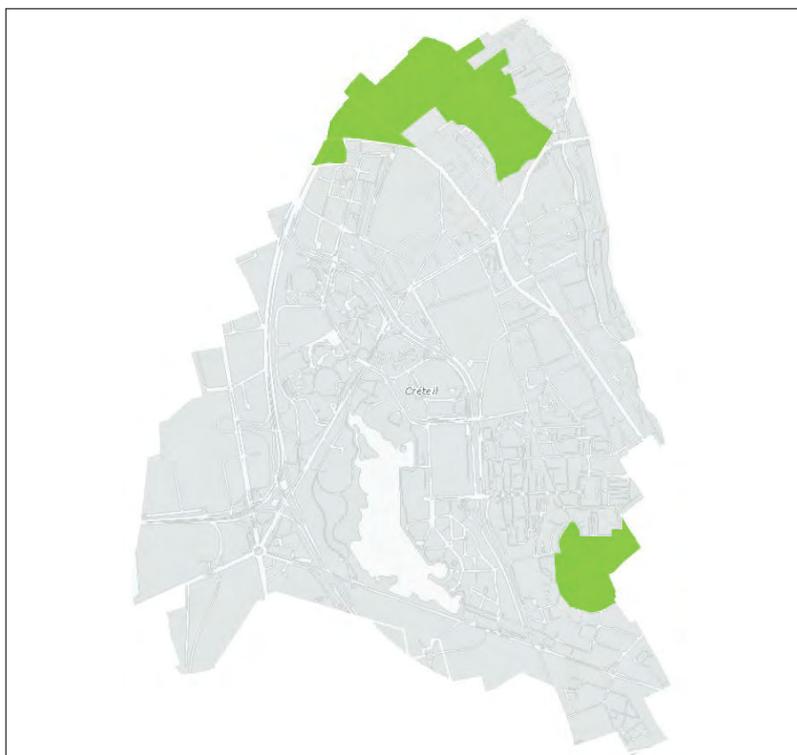
Coupe verticale du terrain



Coupe de terrain, avenue de Ceinture

GRAND PARIS EXPRESS

La Société du Grand Paris et l'IGC échangent régulièrement des informations afin d'améliorer la connaissance des carrières sur le tracé des futures lignes. L'IGC accompagne des représentants des entreprises en carrière dans les parties visitables et discute les méthodologies de mise en sécurité des cavités.

**URBANISME**

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 17 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

■ Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 512 demandes de renseignements pour la commune de Créteil dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC**Chef de service**

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À FONTENAY-SOUS-BOIS

La commune de Fontenay-sous-Bois s'inscrit topographiquement et géologiquement sur le versant Sud d'une butte-témoin qui s'étire depuis Les Lilas à l'Ouest jusqu'à Villemomble puis Vaujours à l'Est. Cette butte-témoin est composée essentiellement de terrains datant du Ludien (environ 35 millions d'années), notamment le **gypse** qui a été intensément exploité dans la région pour la production du plâtre. À Fontenay-sous-Bois, il a été exploité à ciel ouvert (1,1 ha) et en souterrain (7,35 ha) sur le versant Sud de la butte.

À ciel ouvert, les carrières ont été remblayées sur 10 à 30m, par des matériaux de qualité généralement médiocre. En souterrain, les trois niveaux, ou masses, de gypse ont été exploités (voir coupe ci-contre). Dans le secteur Charles Bassée, les trois niveaux ont fait l'objet d'extraction en souterrain sous la forme de galeries à 24 mètres de profondeur, et d'une hauteur de 11 mètres pour le premier niveau, 5,7 mètres pour le deuxième et 2,5 mètres pour le troisième.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

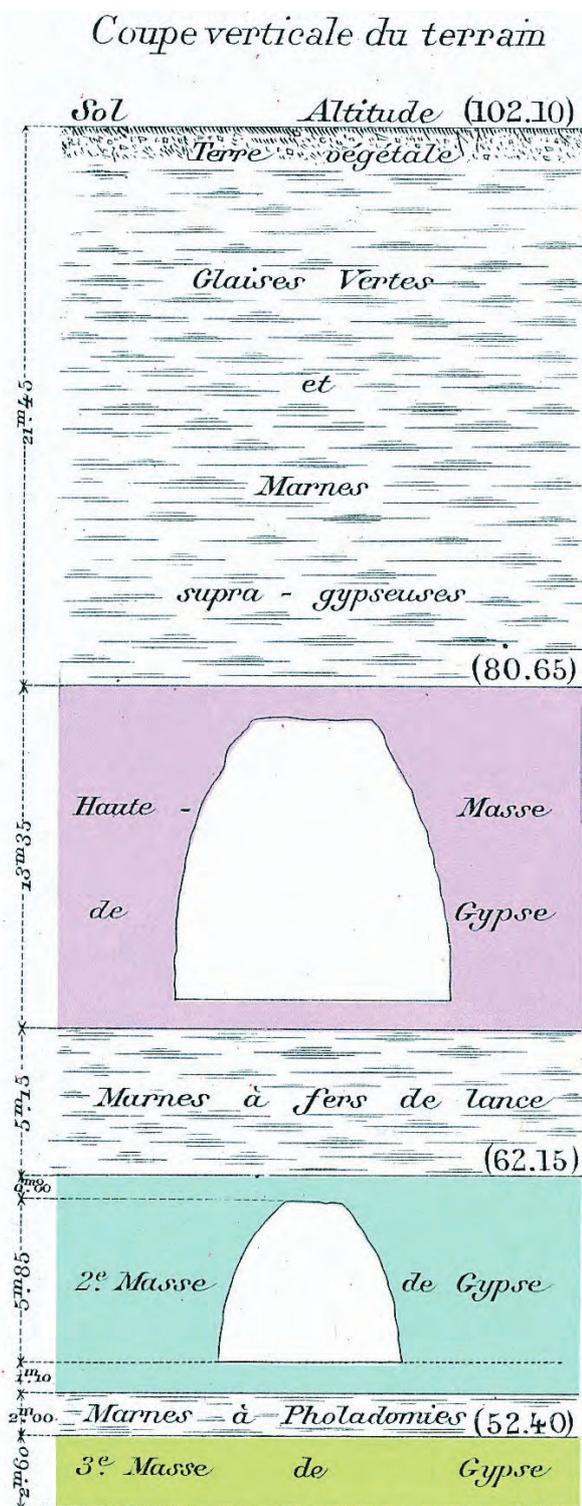
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Fontenay-sous-Bois, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un **effondrement, un affaissement ou une dégradation** significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).





URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 38 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

 Périimètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 697 demandes de renseignements pour la commune de Fontenay-sous-Bois dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À GENTILLY

La commune de Gentilly est située de part et d'autre de la vallée de la Bièvre, cette vallée a entaillé le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires, à ciel ouvert et en souterrain en vue d'extraire le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) et l'**argile**.

Les carrières souterraines de calcaire (coupe ci-contre) ont extrait les trois niveaux caractéristiques de la roche et peuvent présenter plusieurs étages superposés, voire réunis qui n'ont pas été systématiquement remblayées. Il peut donc subsister des vides, de 1,2 à 2,6 mètres de hauteur, à une profondeur de 7 à 22 mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

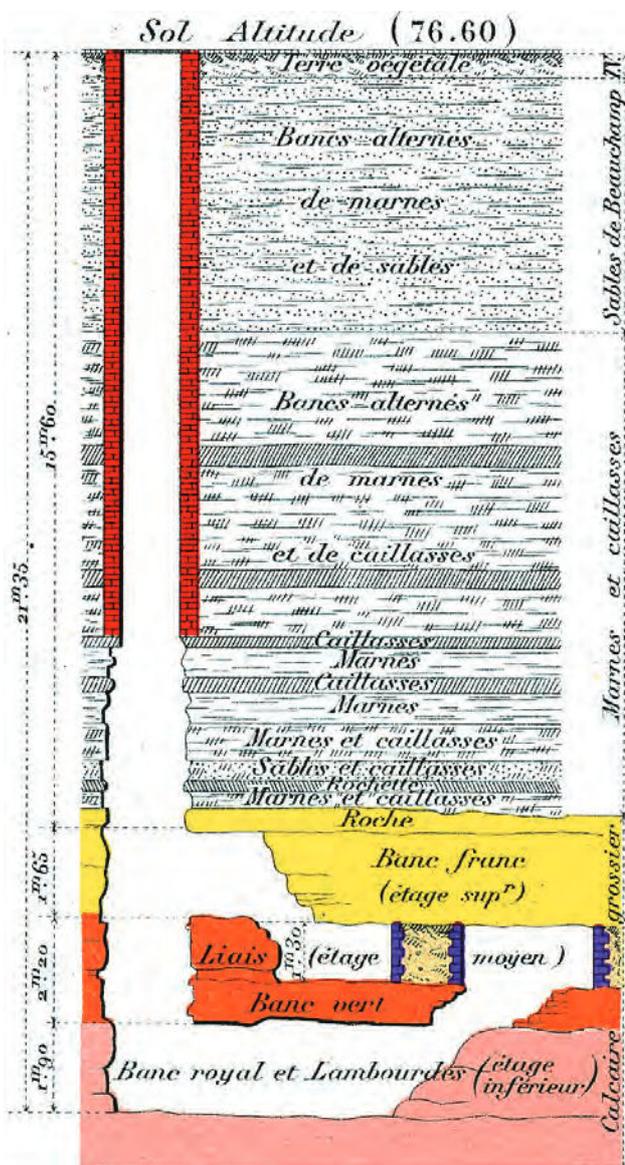
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. L'IGC n'a pas réalisé de visite à Gentilly en 2019. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

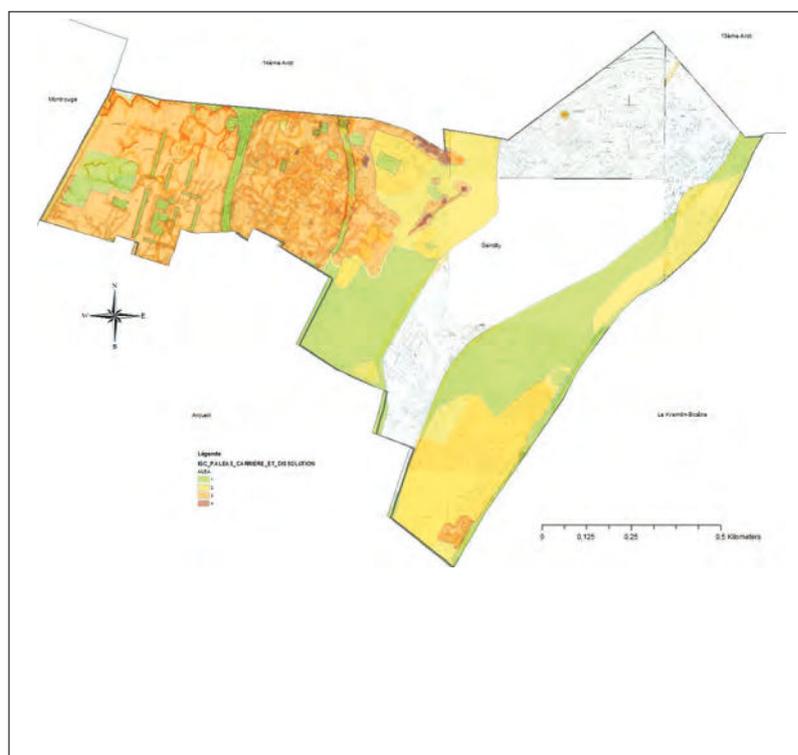
L'IGC est intervenue sur **un** incident lié au sous-sol de la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, rue des Champs Élysées



URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 14 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et un dossier des ouvrages exécutés est exigé à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 4 chantiers de travaux en carrière pour la commune.**

■ Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 145 demandes de renseignements pour la commune de Gentilly dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

COMMUNE D'IVRY-SUR-SEINE

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À IVRY-SUR-SEINE

Le **Calcaire Grossier** daté du Lutétien (environ 45 millions d'années) a été abondamment exploité à Ivry (126,4 ha d'anciennes carrières connues). Les 3 niveaux caractéristiques du Lutétien (supérieur, moyen et inférieur) ont été extraits à travers des galeries pouvant se superposer (comme figuré sur la coupe ci-contre) ou être réunies. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol de 1,2 à 2,6 mètres selon les étages, sous une profondeur de 6 à 20 mètres.

Quelques exploitations à ciel ouvert de calcaire grossier ou d'**alluvions anciennes (sablères)** existaient également, remblayées sur des épaisseurs variant de 8,5 à 16 mètres environ par des matériaux de qualité généralement médiocre.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

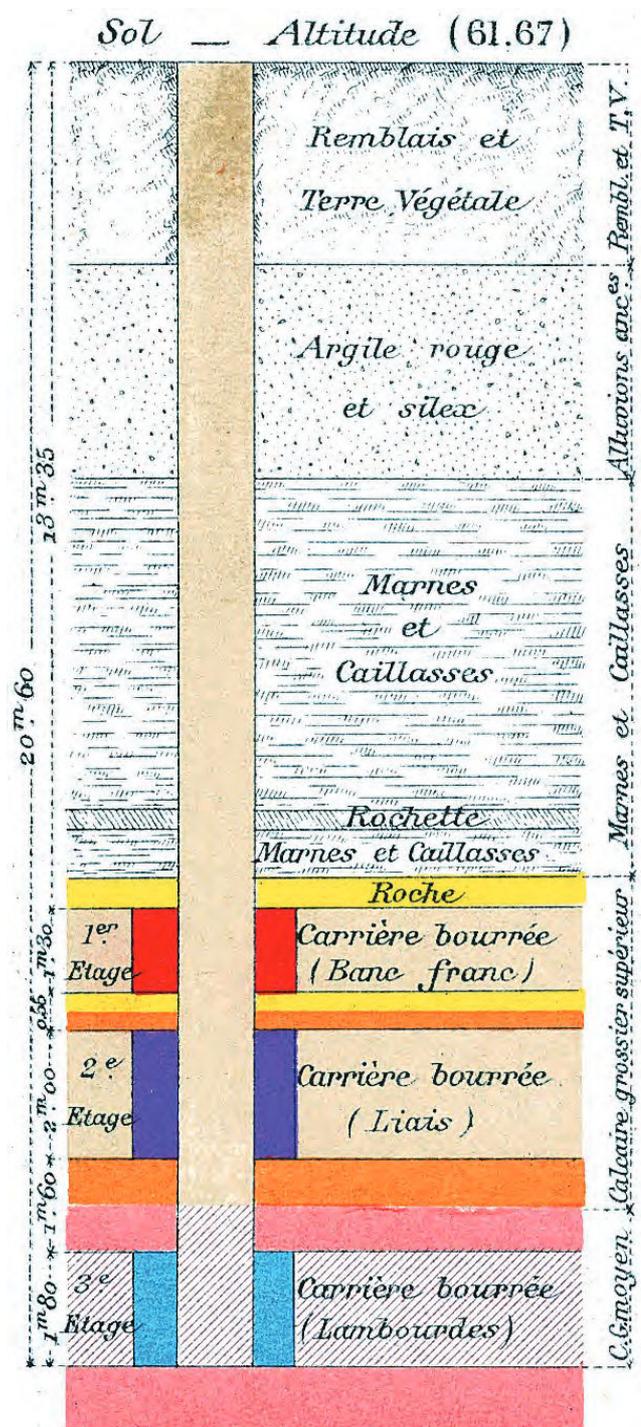
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **Trois visites** ont été effectuées à Ivry-sur-Seine en 2019.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur **4 incidents** liés au sous-sol à Ivry en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

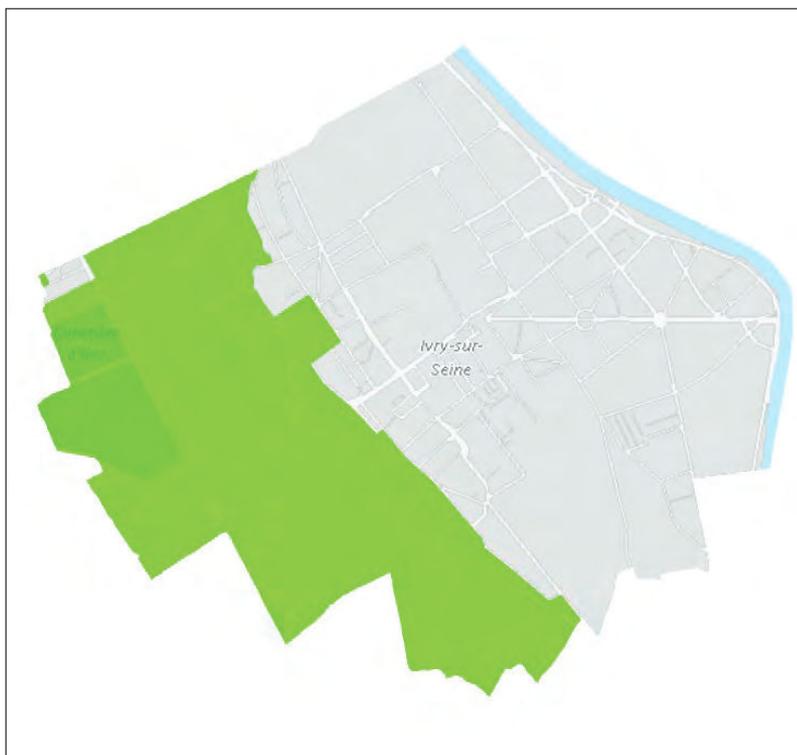
Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, rue Jean-Baptiste Renault

FORT D'IVRY

À la demande du Ministère de la Défense, l'IGC a entamé en 2014 le diagnostic des carrières de calcaire situées sous le Fort d'Ivry. En 2019, 6 visites diagnostics ont été réalisées.

**URBANISME**

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 43 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 13 chantiers et émis 3 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

 Périimètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 619 demandes de renseignements pour la commune d'Ivry-sur-Seine dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC**Chef de service**

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À JOINVILLE-LE-PONT

La commune de Joinville-le-Pont est située dans une boucle de la Marne dont la vallée, en rive droite, au niveau de Joinville-le-Pont, a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années) Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction. A Joinville-le-Pont, les anciennes carrières concernent environ 15% du territoire de la commune, exclusivement en rive droite.

Les deux premiers niveaux caractéristiques du calcaire y ont été exploités, principalement dans des galeries réunies de grande hauteur, pouvant atteindre 5 mètres. Ces vides partiellement remblayés, se trouvent à une profondeur de 15 mètres au maximum.

On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert à proximité des carrières souterraines, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

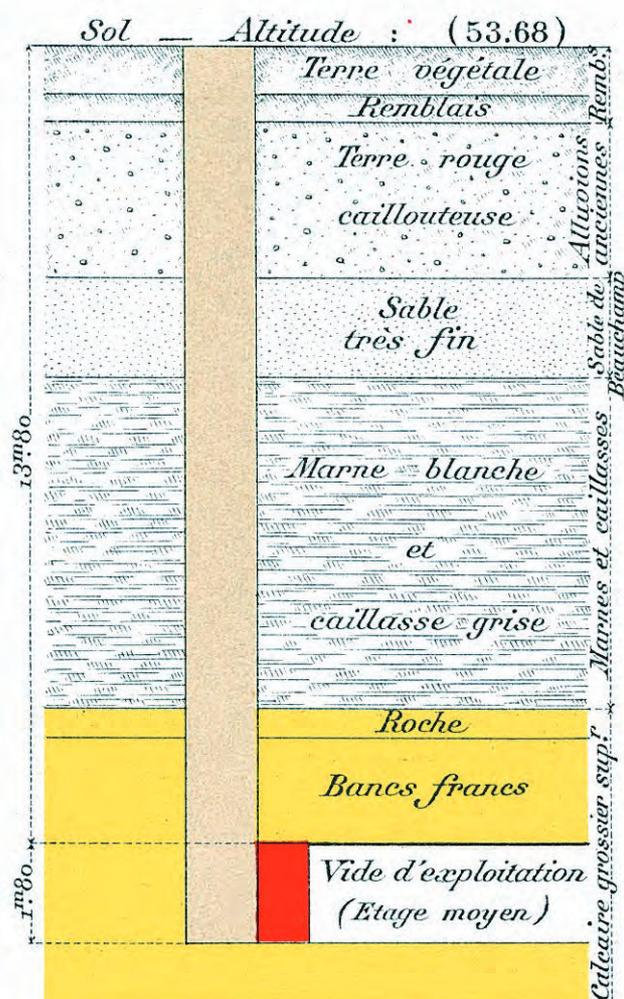
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. D'importantes réductions des parcours d'inspection ont été engendrées par l'aménagement des Hauts de Joinville. L'IGC n'a pas réalisé de visite en 2019 dans les secteurs restants accessibles.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incident lié au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, rue Émile Moutier



Exemple de fontis venu à jour au droit d'une carrière de Calcaire Grossier



URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2019, l'IGC a ainsi émis 14 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune. Par ailleurs, en 2017, le zonage de l'aléa carrière a été affiné, ce qui a conduit à un « Porter à connaissance » par le préfet du Val-de-Marne.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 2 chantiers de travaux en carrière pour la commune.**

■ Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle. **En 2019, l'IGC a traité 279 demandes de renseignements pour la commune de Joinville-le-Pont dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES AU KREMLIN-BICÊTRE

La commune du Kremlin-Bicêtre se situe en bordure et de la vallée de la Bièvre. Cette vallée a entaillé le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires, à ciel ouvert et en souterrain, en vue d'extraire le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir).

Au Kremlin-Bicêtre, les anciennes carrières souterraines de calcaire (coupe ci-contre) concernent 154 ha et se présentent sur trois niveaux. Les galeries n'ont pas été systématiquement remblayées, il peut donc subsister des vides, de 1,4 à 3 mètres de hauteur, à une profondeur de 7 à 45 mètres.

Par ailleurs, il est possible que des carrières souterraines de **gypse** qu'on rencontre à Villejuif se prolongent au niveau du Fort du Kremlin-Bicêtre.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

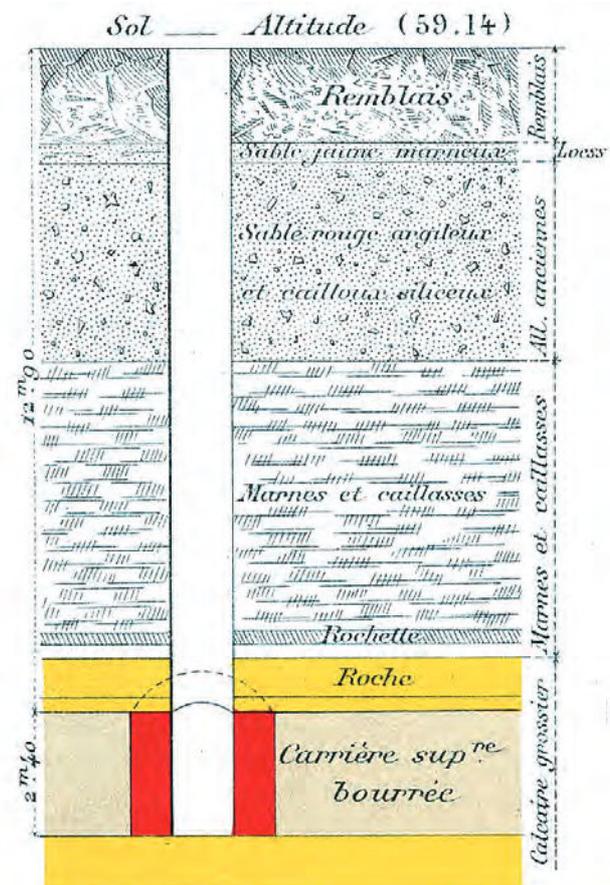
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Au Kremlin-Bicêtre, 3 secteurs font l'objet de visites périodiques : sous le cimetière communal, sous l'hôpital et au sud de la commune. **Une visite** a été réalisée en 2019. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées

DIAGNOSTIC INCIDENTS

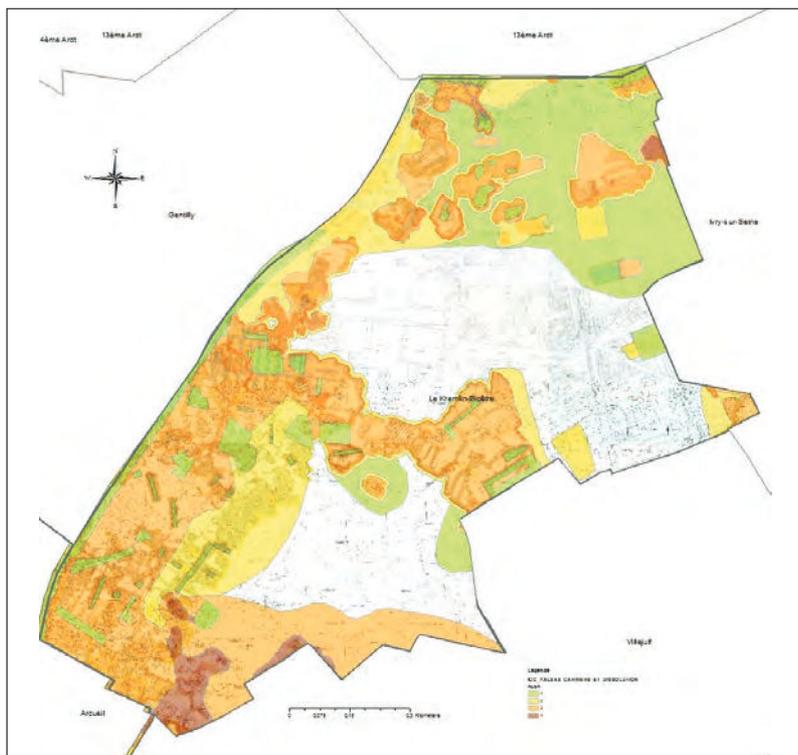
L'IGC est intervenue sur **trois incidents** liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, cimetière du Kremlin-Bicêtre



URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 14 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 2 chantiers et émis 3 récépissés de travaux en carrière pour la commune.**

	Aléa très fort		Aléa fort
	Aléa modéré		Aléa faible

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 296 demandes de renseignements pour la commune de Kremlin-Bicêtre avec un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À L'HAY LES ROSES

La commune de L'Hay-les-Roses s'étend sur le versant Est de la vallée de la Bièvre, avec une zone de forte déclivité à l'Ouest de la commune. Cette configuration a mis à l'affleurement une large partie des terrains datant de l'ère tertiaire. Ainsi, certains matériaux dégagés par l'érosion ont pu être exploités à ciel ouvert : **lœss, sable de Fontainebleau travertins de Brie et gypse**. Ces anciennes carrières ne sont pas toutes connues.

Le gypse a également été exploité dans des carrières souterraines sur 2 niveaux, entre 15 et 33 mètres de profondeur, la hauteur des galeries n'excèdent pas 5 mètres.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

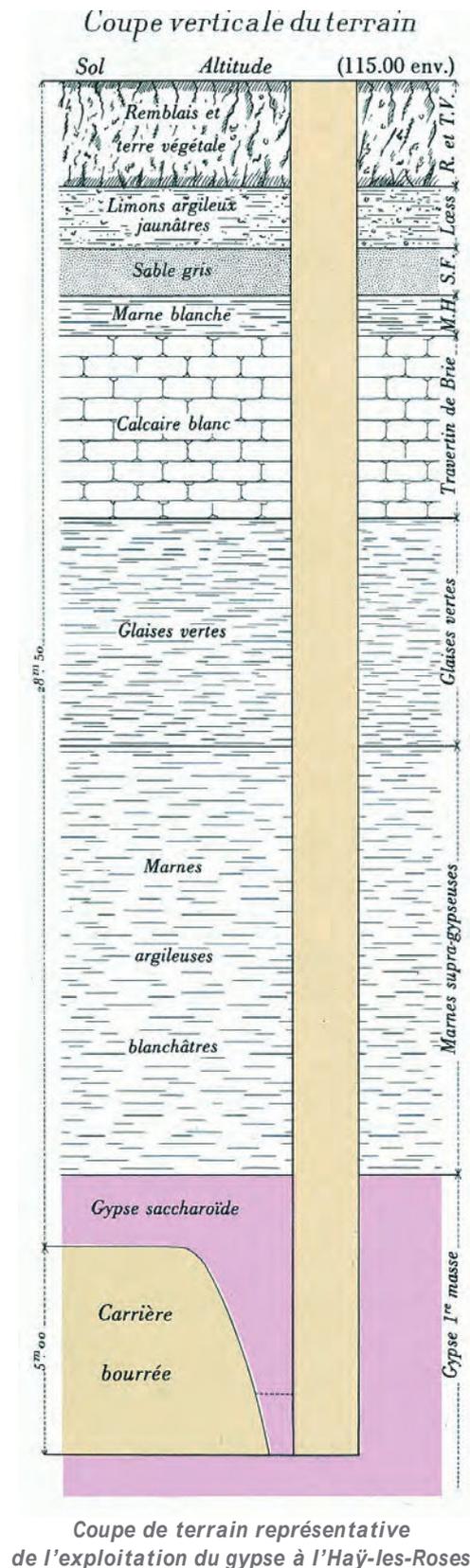
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Hay-les-Roses, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).





URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2019, l'IGC a ainsi émis 15 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux. **En 2019, nous avons ainsi pu contrôler un chantier de travaux en carrière pour la commune.**

■ Périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 7 août 1985

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 353 demandes de renseignements pour la commune de L'Haÿ-les-Roses dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

COMMUNE DE MAISONS-ALFORT

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À MAISONS-ALFORT

La commune de Maisons-Alfort est située à la confluence des vallées de la Marne et de la Seine. Ces vallées ont entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

À Maisons-Alfort, les trois niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités, à ciel ouvert (23,5 ha connus), ou en souterrain (10 ha connus). Les anciennes carrières souterraines se présentent soit en étages superposés soit en un seul étage de grande hauteur. Les hauteurs de galeries sont donc très variables, de 1,2 à 4,2 mètres sous une profondeur de 3,5 à 12 mètres. Ces vides d'exploitation n'ont pas toujours été remblayés.

On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert sur le territoire de la commune, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

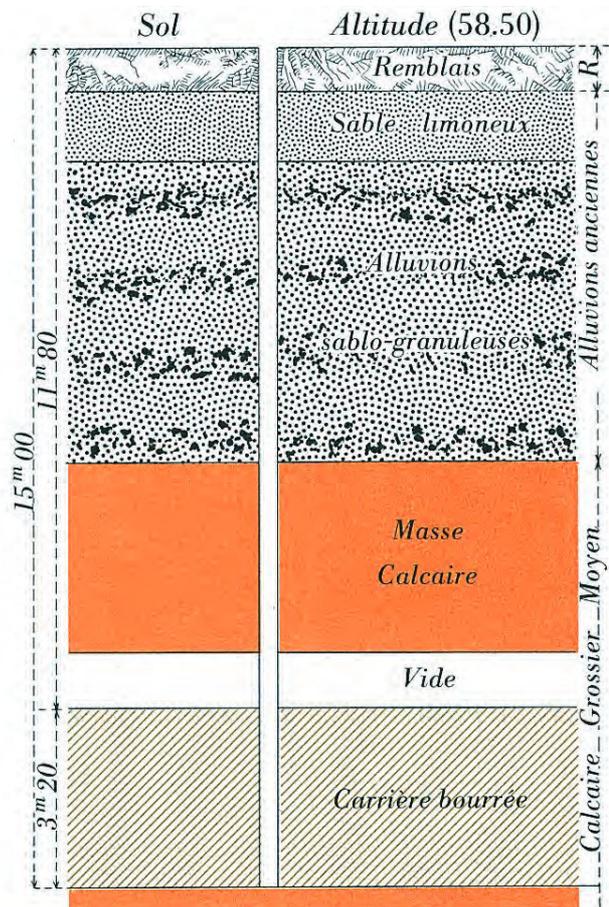
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Maisons-Alfort, l'état des réseaux situés sous le domaine public n'a pas justifié d'inspection en 2019. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, avenue du Général Leclerc



URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 8 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

 *Périmètre des anciennes carrières*

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 588 demandes de renseignements pour la commune de Maisons-Alfort dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À D'ORMESSON-SUR-MARNE

La commune d'Ormesson-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne. Cette vallée a entaillé le plateau de Brie permettant l'exploitation souterraine de **travertins de Brie**, utilisés pour l'empierrement. L'extension de ces carrières est mal connue, elles affecteraient environ un hectare avec des anciennes galeries d'exploitation d'une hauteur de 2 mètres sous 4 à 6 mètres de recouvrement.

De plus la vallée du Morbras entaille, vers le Sud, la commune d'Ormesson, laissant apparaître des **calcaires de Champigny**. Ces derniers ont été exploités dans plusieurs communes sans que ces carrières ne soient répertoriées.

La lente et inéluctable dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



■ Périmètre des anciennes carrières

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. A Ormesson-sur-Marne, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable** faute d'accès. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Exemple de fontis venu à jour au droit d'une carrière de calcaire grossier

URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 90 demandes de renseignements pour la commune d'Ormesson-sur-Marne dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

COMMUNE DE SAINT-MANDÉ

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À SAINT-MANDÉ

La commune de Saint-Mandé s'inscrit dans une Haute Terrasse de la Seine propice à l'exploitation du **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir).

Les anciennes carrières souterraines de calcaire se situent entre 15 et 20 mètres de profondeur et demeurent mal connues. Les galeries d'extraction se présentent sur un seul niveau et n'ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides en sous-sol de 1,4 à 2 mètres de hauteur.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

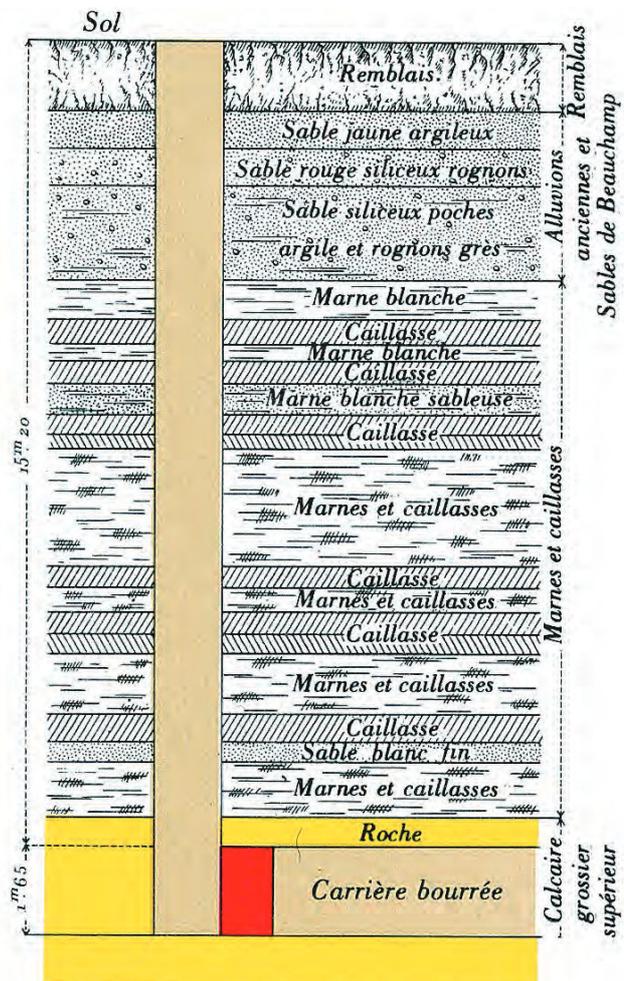
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Saint-Mandé, **aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

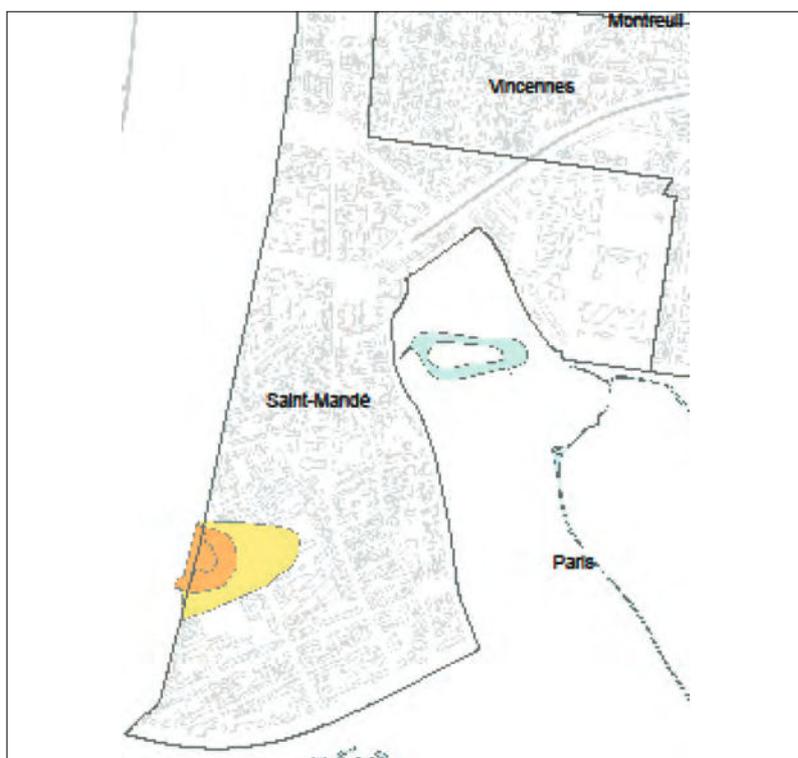
L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, à proximité du cimetière de Saint-Mandé



URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

 Aléa très fort	 Aléa fort
 Aléa modéré	 Aléa faible

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle. **En 2019, l'IGC a traité 279 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Mandé dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

La commune de Saint-Maur-des-Fossés est située dans une boucle de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

La commune est caractérisée par un regroupement au nord d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert très étendues et de carrières souterraines de tailles réduites pouvant s'apparenter à des caves, avec 4 mètres de hauteur et 10 mètres au maximum de recouvrement.

Le reste des exploitations est mal connu et réparti sur une grande partie du territoire de la commune. Elles sont d'abord à ciel ouvert le long du versant puis passent en souterrain. Les 3 niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités à une profondeur variant de 5 à 15 mètres maximum, parfois sur 2 étages superposés comme figuré sur la coupe ci-contre.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les biens et les personnes.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

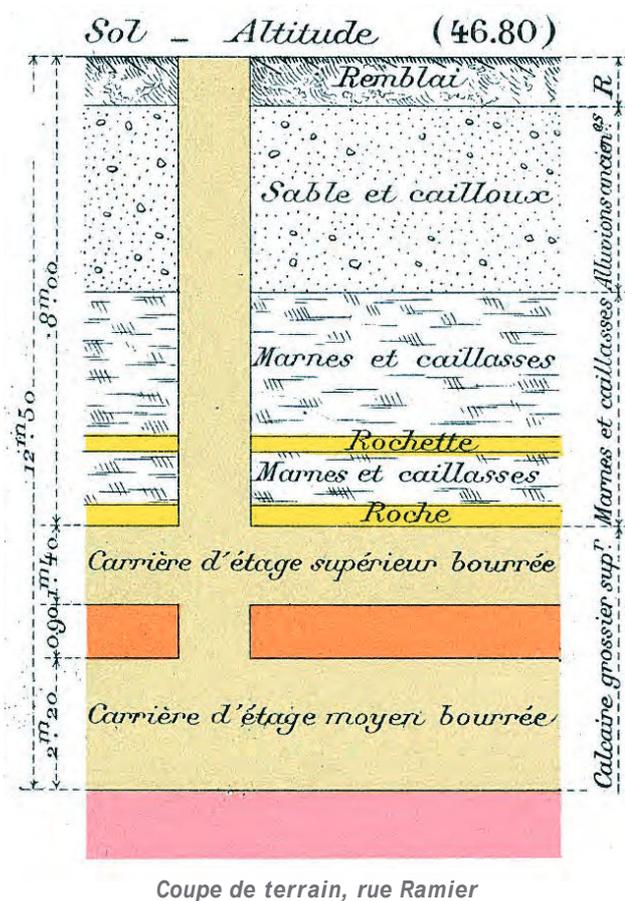
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Saint-Maur-des-Fossés, un réseau de galeries situé en partie sous le domaine public justifie une surveillance périodique. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur **1 incident** lié au sous-sol à Saint-Maur-des-Fossés en 2019.

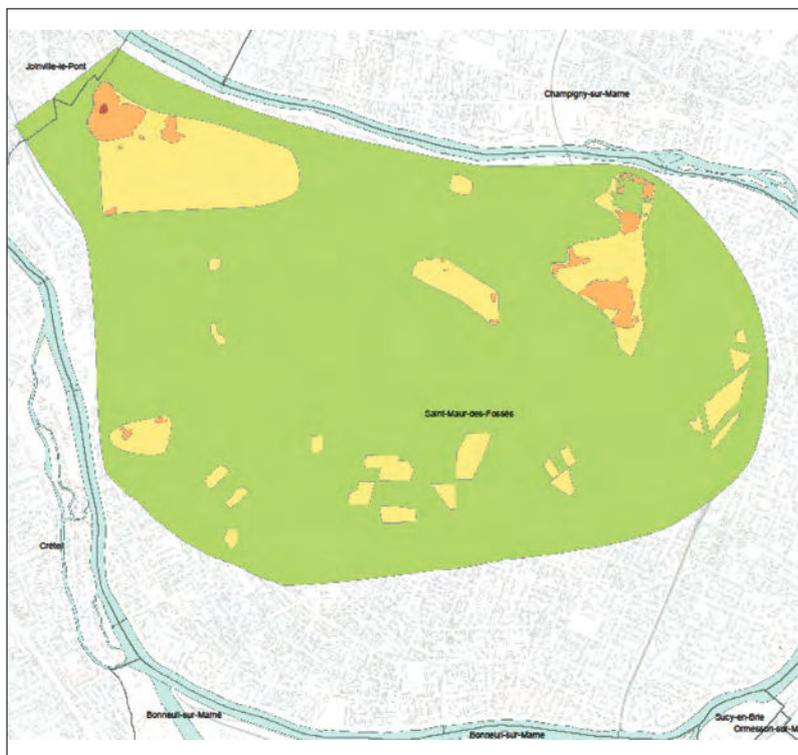
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



GRAND PARIS EXPRESS

La Société du Grand Paris et l'IGC échangent régulièrement des informations afin d'améliorer la connaissance des carrières sur le tracé des futures lignes. L'IGC accompagne des représentants des entreprises en carrière dans les parties visitables et discute les méthodologies de mise en sécurité des cavités.

**URBANISME**

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des risques (PPR).

En 2019, l'IGC a ainsi émis 41 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

■ Aléa très fort	■ Aléa fort
■ Aléa modéré	■ Aléa faible

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle. **En 2019, l'IGC a traité 883 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Maur-des-Fossés dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.**

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

VOS CONTACTS À L'IGC**Chef de service**

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À SAINT-MAURICE

La commune de Saint-Maurice est située sur le versant Nord de la vallée de la Marne qui a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

À Saint-Maurice, les anciennes carrières se trouvent seulement aux extrémités Est et Ouest du territoire de la commune. Les trois niveaux caractéristiques du calcaire y ont été exploités, principalement sur un seul niveau de grande hauteur, partiellement remblayé dont la profondeur peut atteindre 25 mètres (voir coupe ci-contre). On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre et situées à proximité des carrières souterraines.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

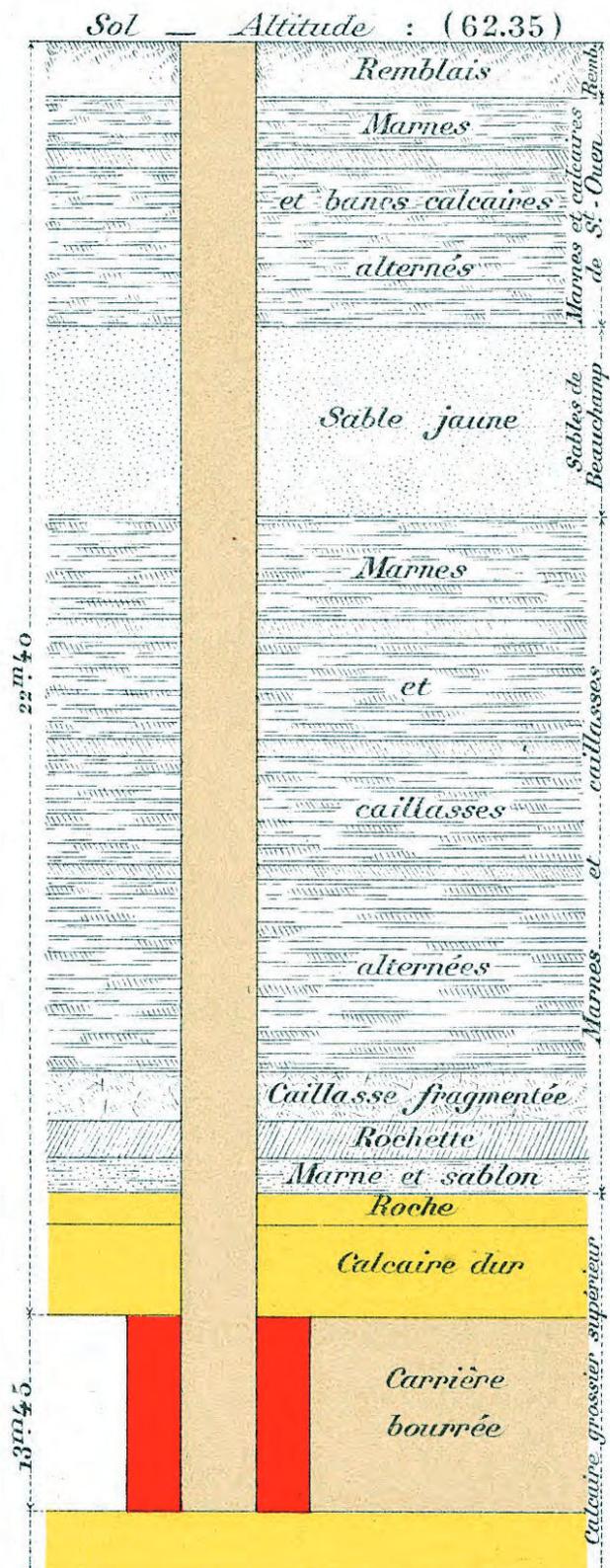
L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus.

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées. L'IGC n'a pas réalisé de visite en 2019.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incident lié au sous-sol à Saint-Maurice en 2019. En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et orienter le demandeur dans ses démarches.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, rue des Tourneroches

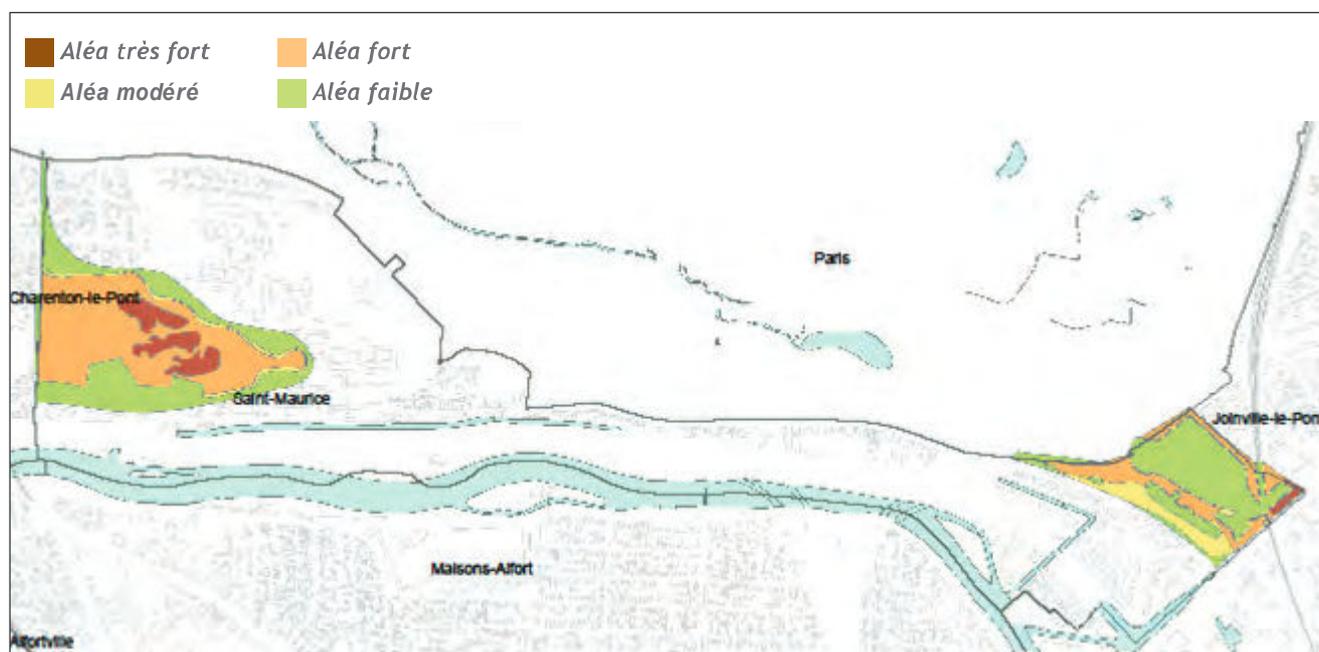
URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2019, l'IGC a ainsi émis 8 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 2 chantiers de travaux en carrière pour la commune.



RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 217 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Maurice dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À THIAIS

La commune de Thiais s'inscrit topographiquement et géologiquement sur le versant Est du plateau sud de Paris qui plonge vers la vallée de la Seine. Le haut de ce versant est composé essentiellement de terrains datés du Stampien (environ 30 millions d'années) et on découvre, à mesure qu'on descend, les roches du Ludien (environ 35 millions d'années) et notamment le **gypse** qui a été exploité dans la région pour la production de plâtre.

À Thiais, le gypse a été extrait dans des carrières souterraines, sous une profondeur de 39 à 44 m. La hauteur des galeries est d'environ : 2,8 à 3m.

Le **travertin de Brie** a également été exploité sur le territoire de la commune, dans des carrières à ciel ouvert et des carrières souterraines d'une hauteur de 2 à 5 m, situées à une profondeur de 3 à 4 m. Ces carrières demeurent mal connues.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



Fontis dans une carrière de gypse

DIAGNOSTIC INCIDENTS

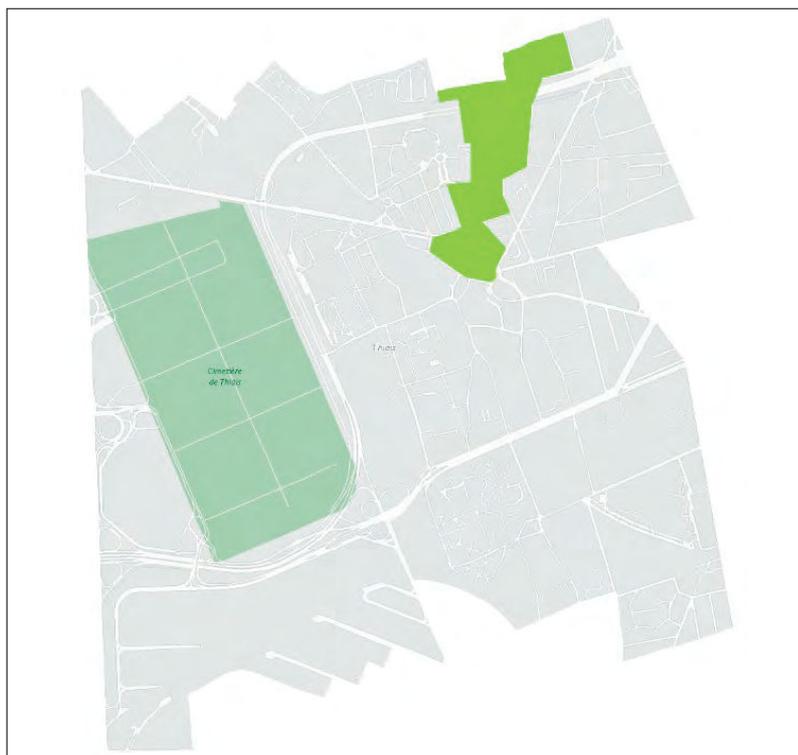
L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Thiais, faute d'accès aucune visite n'est réalisable à l'heure actuelle. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.



URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 10 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2019, l'IGC a émis 1 récépissé de travaux en carrière pour la commune.

■ Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 308 demandes de renseignements pour la commune de Thiais dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À VILLEJUIF

La commune de Villejuif s'étend sur un plateau dominant les vallées de la Bièvre, à l'Ouest, et de la Seine à l'Est, avec deux zones de forte déclivité : à l'est vers Arcueil, et au nord-est vers Ivry-sur-Seine. Cette configuration a mis à l'affleurement une large partie des terrains tertiaires et permis l'exploitation de certains matériaux à ciel ouvert : **lœss, sables de Fontainebleau, travertins de Brie et glaises vertes**. Les remblais de nivellement comblant ces anciennes carrières ont généralement des propriétés mécaniques médiocres, et sont sujets à des affaissements provoqués par des circulations d'eau.

Des carrières souterraines de **Calcaire Grossier** existent sur les bordures Nord-Ouest et Nord-Est du plateau ; leur hauteur dépasse rarement 2m sous un fort recouvrement. Le **gypse** a également été exploité en souterrain à Villejuif dans de vastes carrières de grande hauteur (jusqu'à plus de 9m), parfois sur deux étages, et sous un recouvrement inférieur à 30m. Ces carrières sont mal connues, et elles présentent un risque de fontis de grande ampleur.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

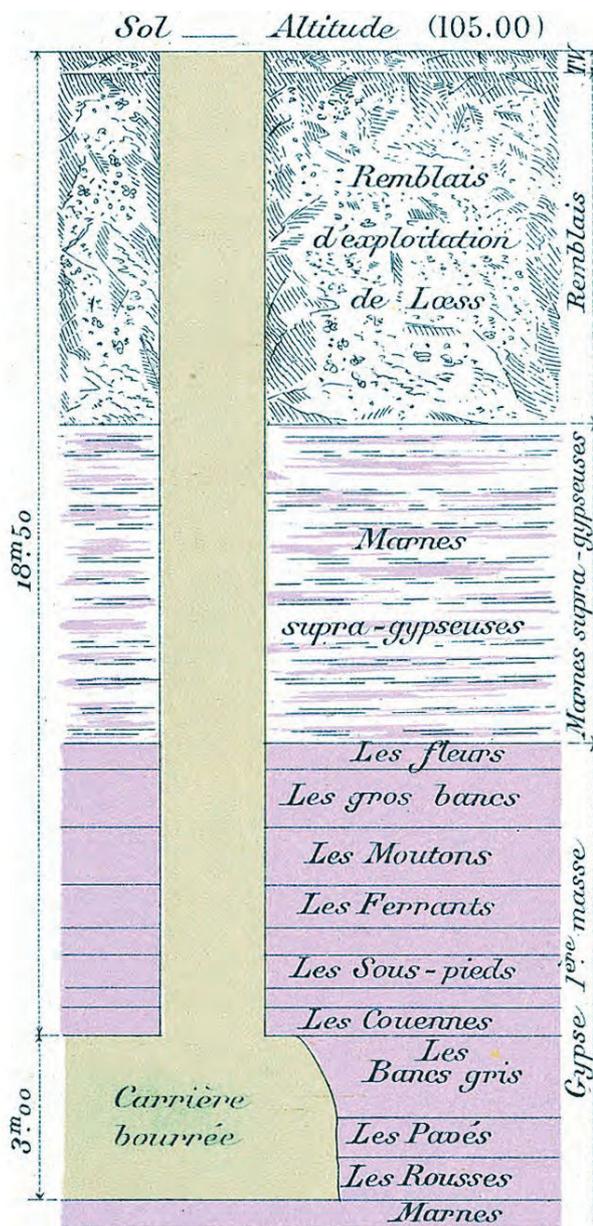
L'Inspection générale des carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Villejuif, faute d'accès **aucune visite n'est réalisable**. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

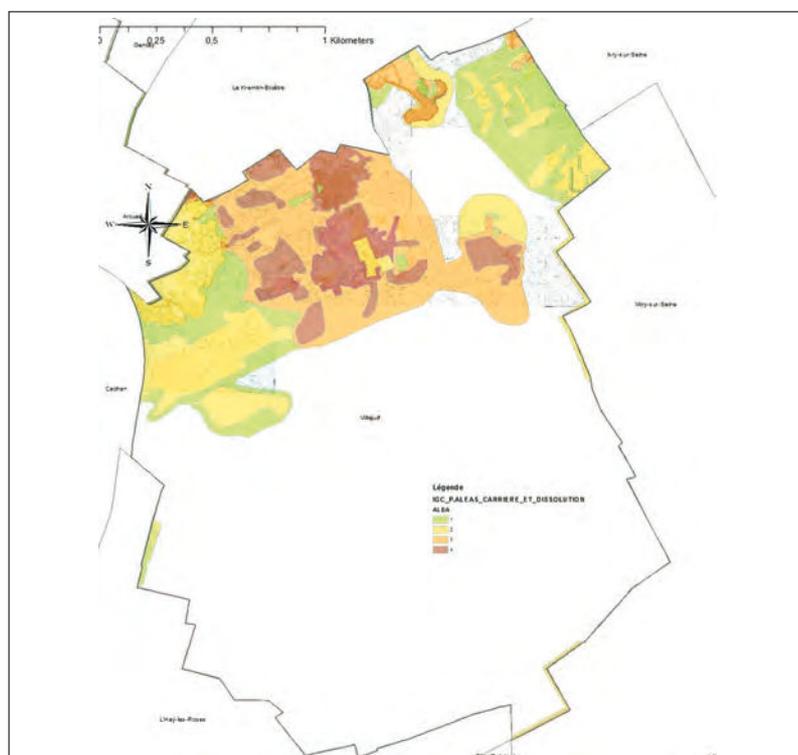
L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un **effondrement, un affaissement ou une dégradation** significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).



Coupe de terrain, boulevard Chastenay de Géry



URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2019, l'IGC a ainsi émis 46 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2019, nous avons ainsi pu contrôler 2 chantiers et émis 1 récépissé de travaux en carrière pour la commune.

■ Périmètre des anciennes carrières

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le télé-service de demande de renseignement, accessible depuis la page www.igc.paris.fr, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2019, l'IGC a traité 585 demandes de renseignements pour la commune de Villejuif dans un délai de réponse moyen inférieur à 3 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet. **En 2019, l'IGC a reçu et conseillé 776 usagers pour le seul département du Val-de-Marne.**

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.igc.paris.fr

VOS CONTACTS À L'IGC

Chef de service

Colas HENNION (colas.hennion@paris.fr)

Avis sur projets de construction et d'aménagement

Jean GRANDVOINET (jean.grandvoinet@paris.fr)

Première expertise en cas d'incident

Jules QUERLEUX (jules.querleux@paris.fr) ou 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7)

COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

L'Inspection générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, en charge de la gestion des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES

Le **Calcaire Grossier** daté du Lutétien (environ 45 millions d'années) a été abondamment exploité à Vitry dans le Nord de la commune, dans la continuité des carrières d'Ivry-sur-Seine. Les 3 niveaux caractéristiques du Lutétien (supérieur, moyen et inférieur) ont été extraits à travers des galeries superposées ou réunies en un seul niveau de grande hauteur. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol de 1,2 à 2,4 mètres selon les niveaux, sous une profondeur de 6 à 40 mètres.

Le **gypse** (pierre à plâtre) a également fait l'objet d'une extraction en souterrain dans le Parc des Blondeaux. Les anciennes galeries de carrière atteignent une hauteur de 3 à 5 mètres, à une profondeur approximative de 35 mètres.

On trouve enfin, sur le territoire de la commune, d'anciennes exploitations à ciel ouvert de **calcaire**, de **loess** ou d'**alluvions anciennes** (sablères) remblayées sur des épaisseurs variant de 7 à 10m environ par des matériaux de qualité généralement médiocre.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION ET VISITES DES CARRIÈRES

L'Inspection générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Aucune visite n'a été réalisée à Vitry-sur-Seine en 2019. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur **un incident** lié au sous-sol de la commune en 2019.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (24h/24 et 7j/7).

